COREPS Nouvelle-Aquitaine

Actualités 2025

Recensement des bulletins d'informations

- **JANVIER 2025**

Les organisations font face au report du Projet de Loi de Finances 2025. Les services de la Drac et de la collectivité régionale pallient au mieux à cette suspension des dotations de l'Etat.
En parallèle, la tension sur les trésoreries des entreprises culturelles n'a jamais été aussi forte.
L'essentiel des échanges de la commission PFP réunie le 9 janvier a donc eu pour objet de partager les informations permettant de garantir la continuité du soutien public de l'emploi et des entreprises.
Maylis Descazeaux, Directrice des Affaires Culturelles, a informé le Coreps que la Drac est en mesure d'engager les crédits à hauteur de 25 % de l'enveloppe 2024 en janvier, et à hauteur de 50 % en février (cf. *Circulaire relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics nationaux et opérateurs financés par l'État*). Les projets conventionnés avant 2025 et déjà engagés seront donc priorisés. Les aides ponctuelles aux projets (ex. les projets EAC, Eté Culturel,…) sont par ailleurs pour l'instant suspendues.
Maylis Descazeaux invitent les structures demandeuses a préparer au mieux leurs dossiers de demandes de soutien pour faciliter la mise en paiement lorsque le PLF 2025 sera voté.
Concernant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'assemblée a délibéré sur un budget prudent dans l'attente du PLF 2025. Frédéric Vilcocq, cabinet de la présidence, annonce que des crédits d'ajustements pourront par la suite être engagés. La ligne budgétaire dédiée à la culture connaîtra une diminution de 3,6 %.
Concernant le Fonpeps, Clarisse Thomas (Dgca) confirme que les crédits du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle seront engagés jusqu'au terme du décret le régissant, soit 31/12/25. Le contenu du décret 2026 est en cours de négociation au sein du CNPS, avec les partenaires sociaux.
Pour 2025, le Coreps coordonne une observation continue de l'emploi dans le spectacle, à travers un groupe de travail dédié.
Par ailleurs, les organisations professionnelles ont préconisé la mise en place d'une observation réactive de l'activité des structures pour une évaluation au plus proche de la réalité des évolutions des moyens alloués à la création, la production et la diffusion.
Enfin, les membres du Coreps ont passés commande auprès de l'A. pour l'édition d'un document ressources recensant les dispositifs de soutiens et d'accompagnement économique d'urgence et sa diffusion à l'attention de l'éco-système culturel régional. *> Compte-rendu*

- **FÉVRIER 2025**

Le Coreps Nouvelle-Aquitaine mène un travail spécifique sur les chiffres de l'emploi dans le spectacle, avec le soutien du Pôle Observation de L'A. et en collaboration avec les fournisseurs de données que sont France Travail et Audiens. L'enjeu est de comprendre la composition et les spécificités des professionnels du spectacle et notamment des 8 716 intermittent·es en cours d'indemnisation en Nouvelle-Aquitaine.
En parallèle de cet enjeu, les organisations professionnelles souhaitent également construire une évaluation de l'activité et de la santé économique des entreprises, un outil de type enquête flash est en cours d'élaboration.
Ces outils répondent au besoin de compréhension et d'analyse de la situation socio-économique du spectacle en région. Un préalable nécessaire à la construction des argumentaires et des préconisations des partenaires sociaux pour orienter les politiques publiques dans la perspective d'une réponse et d'un soutien plus adapté aux besoins.

Néanmoins, les syndicats ont alerté sur la propension de cette instance de dialogue à produire de la donnée, ayant pour effet de reporter les priorités. La question de fonds étant pour les syndicats d'abonder financièrement les crédits culture de l'État et des collectivités pour sauvegarder l'emploi et les besoins budgétaires des entreprises en région.
En effet, l'inquiétude pour le secteur est à son comble : dans quelles mesures la diminution des crédits culture traduit un ajustement économique ou plutôt un changement des fondamentaux de la politique culturelle française ? Dans quelles mesures, les arbitrages sont-ils portés par une visée idéologique ou par un souci économique ? > *Compte-rendu*

Actualisation et mise en ligne de deux mémo-ressources :
- *Les dispositifs d'accompagnement financier des entreprises*
- *Le panorama des aides à l'emploi en Nouvelle-Aquitaine*

• MARS 2025

Le Coreps poursuit ses travaux d'évaluation de l'évolution de l'emploi et de l'état de santé économique des entreprises culturelles. Le Pôle Observation de L'A. a ainsi été missionné pour répondre à ces objectifs :
- Une enquête flash est en cours de réalisation elle sera diffusée courant avril à destination des des entreprises, lieux, festivals et équipes artistiques.
- L'étude sur les conditions de travail des intermittents est en phase de relecture.
- Les chiffres de l'emploi technique et artistique sont en cours de récolte auprès de France Travail.
L'ensemble de ces travaux et leurs enseignements seront présentés lors de la prochaine assemblée plénière du Coreps Nouvelle-Aquitaine, au TnBA, à Bordeaux, le vendredi 13 juin 2025.

• AVRIL 2025

La réunion de la Cellule de veille pour l'emploi du COREPS Nouvelle-Aquitaine (16 participant·es, tous collèges représentés) s'est tenue le 3 avril en visioconférence. Elle a débuté par un point sur le *courrier intersyndical du 27 mars*, adressé au ministère de la Culture, alertant sur la baisse des financements publics et demandant l'instauration d'ordres du jour communs aux COREPS et de réunions spécifiques pour mesurer les impacts sur l'emploi, la formation et l'activité. Les membres ont convenu d'intégrer ce suivi dans leurs travaux, tout en réaffirmant la nécessité d'une présence renforcée des collectivités.

Un point a été fait sur les travaux en cours : l'enquête flash auprès des structures, ouverte jusqu'au 18 avril, nécessite un relais actif des réseaux professionnels pour obtenir un taux de réponse significatif ; l'étude sur les conditions de travail des intermittents est en phase de finalisation et sera présentée le 7 mai lors d'une séance dédiée. Ces deux outils alimenteront les débats de l'assemblée plénière prévue le 13 juin au TNBA (Bordeaux).

Les échanges ont également porté sur les incertitudes liées au calendrier de versement des subventions DRAC et Région, avec un besoin de communication renforcée pour anticiper les tensions de trésorerie.

Enfin, l'intervention de Marjorie Glas, coordinatrice du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes, a permis de partager l'expérience de cette région, notamment sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, la réflexion sur les modèles économiques et surtout la déclinaison régionale de la lutte contre le travail illégal. Les membres ont souligné l'intérêt de s'inspirer de cette démarche pour structurer une feuille de route en Nouvelle-Aquitaine et renforcer les articulations interrégionales.

> *Compte-rendu*

- **MAI 2025**

La commission a examiné les premiers résultats de l'enquête régionale sur les parcours, conditions de travail et revenus des intermittents du spectacle en Nouvelle-Aquitaine (342 répondants).

Accès aux droits et activité

La majorité se situe autour de 500–750 heures annuelles, mais 19 % connaissent des discontinuités d'ouverture de droits. Les femmes sont plus représentées parmi ceux qui peinent à atteindre le seuil. Environ un quart concentre plus de 75 % de ses heures chez un seul employeur. La mobilité est majoritairement régionale : 93 % travaillent en Nouvelle-Aquitaine, mais l'Île-de-France reste incontournable pour certains.

Revenus et indemnisation

Sans indemnisation, la médiane se situe à 1 100–1 200 € nets mensuels, très en deçà du salaire médian national (2 100 €). Avec allocations chômage, deux tiers gagnent entre 1 400 et 2 500 €. Quatre intermittents sur cinq n'ont aucune ressource complémentaire.

Conditions de travail et santé

Un tiers observe une dégradation depuis la crise sanitaire, notamment dans le spectacle vivant. Plus de la moitié déclare travailler régulièrement au-delà de 45 h par semaine, avec une forte sollicitation physique pour les artistes et techniciens. Les VHSS concernent environ 28 % des répondants ; près d'une intermittente sur deux évoque une discrimination de genre. 72,5 % se disent épuisés (physiquement et/ou mentalement). 60 % ont déjà travaillé malades sans arrêt, par crainte de perdre des heures ou face à la complexité des démarches.

Écosystème et droits collectifs

Seuls 33 % ont suivi une formation récente, frein principal : manque de temps. Si deux tiers connaissent l'existence des syndicats ou réseaux, un quart n'identifie aucun relais. Le taux de syndicalisation (17 %) est supérieur à la moyenne nationale, mais biaisé par la diffusion de l'enquête. L'Afdas reste l'organisme le plus identifié ; les agences culturelles sont peu connues. Les droits liés aux congés spectacles sont massivement utilisés, mais les congés maternité/parentaux demeurent fragiles malgré des avancées.

Suites

Les participants appellent à actualiser régulièrement l'enquête (modules courts annuels), à comparer les données au national (heures, revenus, VHSS), et à co-rédiger un document de préconisations en vue de la plénière du 13 juin 2025.

• *Diaporama Présentation de l'étude* : Les salarié·es intermittent·es en Nouvelle-Aquitaine en 2022 : état des lieux, conditions de vie et de travail.
• *Compte-rendu*

- **JUIN 2025**

Réuni au TnBA avant l'assemblée plénière, le comité de pilotage a permis d'actualiser les informations budgétaires et de partager les préoccupations de la profession. La DRAC a confirmé une baisse de 15 % du programme 361, réduisant le soutien à l'éducation artistique et culturelle, tandis que la Région a annoncé un atterrissage budgétaire à -1 % en 2025 et des incertitudes fortes pour 2026. Les participants ont alerté sur la nécessité de préserver le lien avec l'Éducation nationale, au moment où la fréquentation des jeunes recule.

Un point important a concerné l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, structure porteuse du Coreps, fragilisée par deux vagues de licenciements. Les partenaires ont réaffirmé leur soutien, souhaitant qu'elle continue à assurer ses missions d'observation et de dialogue social, jugées essentielles. Les débats ont souligné la nécessité d'un projet renouvelé et partagé, recentré sur ces priorités, dans un contexte de fortes tensions budgétaires. > *Compte-rendu*

L'assemblée plénière du Coreps Nouvelle-Aquitaine, réunie le 13 juin 2025 au TnBA (Bordeaux), a rassemblé acteurs professionnels, organisations syndicales, représentants de l'État et des

collectivités autour des enjeux d'emploi et de financement dans le spectacle vivant.
Après les propos introductifs d'Ariane Braun (TnBA), Maylis Descazeaux (DRAC), Charline Claveau (Région) et Thierry Szabo (L'A.), les travaux d'observation menés par l'Agence culturelle ont été restitués : baromètre flash des structures employeuses et étude inédite sur les conditions de vie et de travail des intermittent·es. Ces données confirment un paradoxe : malgré la stabilité, voire la légère hausse du nombre d'intermittents, les revenus stagnent et la précarisation s'accroît, touchant particulièrement certaines catégories, avec une fragilisation accrue depuis la fin des mesures post-Covid.
Les échanges ont porté sur trois axes : préserver l'emploi, accompagner les entreprises et renouveler le dialogue entre acteurs et pouvoirs publics. Les participants ont souligné la difficulté croissante à maintenir l'intermittence, le rôle central mais fragilisé de la diffusion, les limites des critères de conventionnement, la pression exercée sur les équipes et l'importance de préserver la qualité du travail. La question de la solidarité, au sein du secteur et vis-à-vis de la société, a traversé les débats.
En conclusion, Serge Proust (Université Jean Monnet, Centre Max Weber) a rappelé que le régime de l'intermittence constitue à la fois un outil de classement et un levier vital pour l'écosystème, malgré ses paradoxes. Il a souligné le sentiment de déclassement et l'incertitude politique, appelant à maintenir un dialogue exigeant et à préserver la singularité de la production artistique « administrée » en France.

• *Diaporama* (Présentation des résultats de l'étude de L'A. sur les salarié·es intermittent·es en Nouvelle- Aquitaine + Baromètre des structures employeuses du spectacle vivant)

- **JUILLET 2025**

La réunion de la commission PFP du 3 juillet 2025 a permis de dresser le bilan de la première assemblée plénière du Coreps NA (75 participants, bon accueil au TnBA, retours positifs sur les études présentées). Les réponses au questionnaire de satisfaction souligne l'intérêt des comparaisons nationales, la nécessité de lieux plus propices aux échanges et le besoin d'un rythme moins dense. Les organisations professionnelles demandent davantage de débats structurés, d'espaces de discussion élargis et une implication accrue des élus. Région et DRAC considèrent cet exercice comme un point de départ et souhaitent renforcer le travail préparatoire.
Concernant le baromètre flash, la pertinence des questions est discutée. Une synthèse interne et une publication externe sont envisagées.
Concernant le soutien public des structures d'intérêt général, Monique Reuzé informe que le Ceser Nouvelle-Aquitaine a signé une expression en séance plénière : *Mieux reconnaître la contribution d'intérêt général des associations et améliorer les modalités de leur soutien public : une urgence sociale et démocratique*.
Marion Villereau (Région) a présenté l'évolution du règlement d'intervention spectacle vivant (*présentation*) : maintien des aides aux jeunes équipes, redistribution critiquée pour ses effets sur certaines compagnies, hausse mécanique des bonus et délais de versement problématiques. Les échanges portent sur les critères géographiques, les équilibres sectoriels et la nécessité d'une méthode partagée entre Région et DRAC.
La DRAC présentera ultérieurement un bilan des aides aux équipes artistiques indépendantes. La prochaine réunion de la commission PFP est fixée au 18 septembre 2025. *> Compte-rendu*

- **SEPTEMBRE 2025**

La commission PFP du Coreps Nouvelle-Aquitaine s'est réunie le 18 septembre en visioconférence, dans un contexte budgétaire tendu et d'incertitudes pour 2026.

Côté État
Les crédits 2025 de soutien à l'emploi sont affectés par le gel technique du FONPEPS. Annoncée à l'été, une baisse supplémentaire de –8 % sur le programme 361 a finalement été annulée, permettant un retour à la trajectoire post –15 %. Les services appellent les structures à déposer leurs demandes 2026, au plus tôt, avant le 31 décembre afin d'anticiper les arbitrages. Pour les festivals, une échéance nationale reste fixée au 15 mars. La DRAC souligne sa volonté de protéger les artistes et d'adapter au cas par cas les critères des compagnies conventionnées.

Côté Région Nouvelle-Aquitaine
Le budget 2025 du spectacle vivant a connu une baisse de 4 % (~500 k€), mais la Région a obtenu +1 M€ de crédits de paiement complémentaires pour éviter des impasses de trésorerie. Les acomptes sont en cours de versement ; les soldes des compagnies sont traités en priorité dès que les dossiers sont complets, tandis que certains soldes de lieux pourraient glisser sur 2026. (Rappel - Les compagnies ne sont pas concernées par la règle de proratisation). La Région prévoit de voter son budget 2026 dès décembre pour permettre des subventions versées en début d'année.

Emploi et inquiétudes sociales
Le SYNPTAC-CGT rapporte que 25 % des salarié·es intermittents peinent à ouvrir leurs droits et que 75 % expriment de fortes inquiétudes pour l'avenir, avec des risques accrus de reconversions forcées.

Vie du Coreps et de l'Agence
L'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine traverse une phase de gouvernance transitoire, sans direction ni présidence. La Région et la Drac réaffirment néanmoins que l'animation du Coreps demeure une priorité. Les travaux d'observation se poursuivent, notamment sur l'emploi et sur l'évolution des financements publics 2019-2024.

Composition
Les listes des organisations syndicales et professionnelles représentatives dans les différentes conventions collectives ont été publiées au JO par le Ministère du Travail :
OP - CCN EAC (*Liste*) / OS - CCNEAC (*Liste*)
OP - CCN ESPSV (*Liste*) / OS - CCN ESPSV (*Liste*)
OP - CCN Edition (*Liste*) / OS - CCN Edition (*Liste*)

Prochaine réunion : 2 octobre, Cellule de veille emploi.

- ## OCTOBRE 2025

La réunion de la CVE (Cellule de Veille pour l'Emploi) s'est tenue dans un contexte de grève nationale ayant limité la participation du collège salarié. Maintenue dans un format allégé, elle a permis un tour d'horizon des difficultés économiques, des travaux d'observation et de la préparation du comité de pilotage du 4 décembre.
Les représentants des organisations professionnelles ont dressé un constat de tension généralisée : fragilisation des compagnies, baisses de subventions, pertes d'heures pour les intermittents et ralentissement des projets. Jean-Christophe Boissonnade (SYNDEAC) a appelé à une meilleure cohérence entre politiques nationales et régionales. Philippe Demoulin (SYNAVI) a dénoncé un « plan social silencieux » et plaidé pour un accompagnement des structures menacées. Nathalie Yeramian (Scène Ensemble) et Nicolas Faye (Les Forces Musicales) ont alerté sur les incertitudes entourant le Fonpeps et les annexes 8 et 10.
Patricia Oudin (Région Nouvelle-Aquitaine) a présenté la concertation régionale sur les festivals, évoqué la création d'un fonds de solidarité et appelé à renforcer la coopération territoriale.
Sur le plan de l'observation, France Travail et L'A. ont indiqué une stabilisation autour de 8 000 intermittents indemnisés, mais anticipent une baisse à venir. Le groupe « Observation de l'emploi » sera réactivé pour approfondir les analyses et définir de nouveaux indicateurs (revenus, sorties, RSA…).

Les participants ont convergé vers trois priorités pour le COPIL du 4 décembre à Limoges :
- Accompagner les structures en difficulté,
- Mieux coordonner les politiques publiques,
- Soutenir la coopération territoriale.
La séance s'est conclue sur un appel à la solidarité et à la vigilance collective, dans un secteur fragilisé mais toujours mobilisé.

- ## NOVEMBRE 2025

La réunion du 06/11 a principalement porté sur les outils de trésorerie et d'accompagnement face aux tensions financières des structures culturelles, ainsi que sur la préparation de la concertation « RI – Festivals ».

Sarah Bambou (RIM) a présenté le Fonds de trésorerie solidaire du RIM, dispositif mutualisé de prêts de court terme (jusqu'à 10 000 €, durée moyenne 8 mois) destiné aux associations du secteur musical confrontées à des décalages de subventions. Le fonds, alimenté par 12 structures contributrices, repose sur la solidarité inter-associative, avec une réserve de transition cofinancée par France Active NA. En quatre ans, 9 prêts ont été accordés pour 78 000 €, avec un seul défaut pris en charge par le RIM. Ce modèle, jugé « vertueux » et formateur, présente toutefois des limites : capacité RH réduite, plafond trop bas, risque intégralement supporté par le réseau.

Les échanges ont mis en évidence des freins à l'accès au crédit solidaire : réticences des conseils d'administration à s'endetter, délais d'instruction trop longs, refus légitimes en cas de déficits structurels. Certains membres ont proposé de réfléchir à un outil de prêt régional ou inter-filières, éventuellement adossé à une réserve publique de premier risque, et accompagné d'une montée en compétences sur la gestion de trésorerie. Marianne Valkenburg (DRAC) a appuyé l'idée d'un dispositif élargi à l'ensemble du champ culturel.

La commission retient la poursuite du travail sur un modèle de fonds solidaire régional, complémentaires aux outils existants, et la production d'une note de contribution COREPS pour le COPIL du 4 décembre.
Autres points : la préparation du chantier "RI – Festivals" (20 novembre, 4 décembre à Limoges), la mise à jour de la composition du comité et un point sur la transition de l'Agence culturelle NA, dont le recrutement d'une direction est prévu au premier trimestre 2026.

- ## DECEMBRE 2025

Le mois de décembre 2025 a constitué une étape structurante pour les travaux du COREPS Nouvelle-Aquitaine, dans un contexte de fortes tensions budgétaires et sociales pour le secteur du spectacle vivant et enregistré.

Le comité de pilotage du 4 décembre, réuni à Limoges, a permis de partager un diagnostic largement convergent : contraction ou instabilité des financements publics, fragilisation des dispositifs de soutien à l'emploi, tensions durables sur les trésoreries, ralentissement de l'activité artistique et impacts directs sur l'emploi intermittent et les conditions de travail. Les présentations des orientations budgétaires 2026 de l'État et de la Région ont suscité de fortes inquiétudes et confirmé le caractère désormais structurel de la crise.
Le COPIL a également mis en lumière l'importance des travaux d'observation menés par le COREPS en 2025. Baromètre de la santé économique des structures, études et enquêtes sur l'emploi et les conditions de travail, analyses de données chiffrées constituent un socle partagé pour objectiver les difficultés du secteur et nourrir le dialogue social et les décisions publiques.

(*compte-rendu*)

Parallèlement, les membres du COREPS ont poursuivi leur implication dans la révision du Règlement d'intervention régional "Manifestations culturelles & festivals". Les contributions produites s'appuient sur les retours de terrain des organisations professionnelles et syndicales et visent à renforcer la lisibilité, l'équité et la prise en compte des enjeux d'emploi, de conditions de travail et de diversité artistique et territoriale.
À l'issue des travaux de décembre, plusieurs priorités sont confirmées pour 2026 : poursuite et approfondissement de l'observation, structuration des chantiers observation de l'emploi et trésorerie, et renforcement d'un « dialogue de gestion » entre l'État, la Région et les acteurs professionnels. La DRAC et la Région ont réaffirmé leur attachement à la continuité du COREPS, reconnu comme un outil central du dialogue social territorial en Nouvelle-Aquitaine.